



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 196-2025
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☒
N° d'affaire : 2025.GRPARL.461

Déposée le : 01.09.2025

Motion de groupe : Non
Intervention de l'organe du GC : Non
Déposée par : Patzen (Bern, Les VERT-E-S) (porte-parole)
Bühlmann (Bern, Les VERT-E-S)
Ruch (Bern, Les VERT-E-S)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 04.09.2025

N° d'ACE : 1142/2025 du 29 octobre 2025
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
Classification : Non classifié
Proposition du Conseil-exécutif : **Adoption sous forme de postulat**

Maintenir et étoffer l'offre de places d'apprentissage

Le Conseil-exécutif est chargé de lancer un programme de promotion des places d'apprentissage en prenant exemple sur le projet de promotion des places d'apprentissage mis en œuvre dans le canton de Zurich.

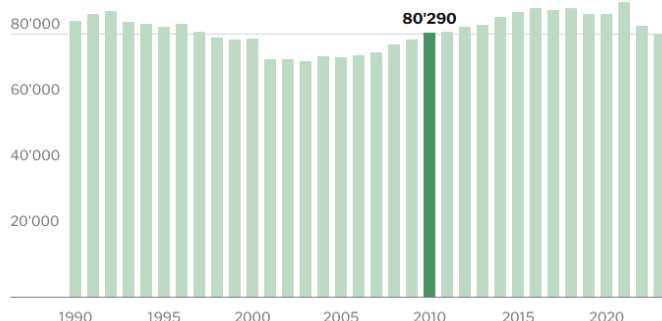
Développement :

Selon les projections, le nombre de jeunes en fin de scolarité obligatoire va augmenter d'environ un cinquième au cours des années à venir. La quantité de places d'apprentissage disponibles est donc appelée à s'amenuiser. Aussi le canton de Zurich a-t-il d'ores et déjà pris les devants et mis sur pied un projet de promotion des places d'apprentissage¹. Celui-ci vise à faire en sorte, en collaboration avec les partenaires de la formation professionnelle, que les entreprises formatrices restent disposées à former des jeunes et que de nouvelles entreprises leur emboîtent le pas. L'idée est que les jeunes aient suffisamment de places de formation à disposition. Dans le canton de Berne aussi, il faudrait prendre le taureau par les cornes afin qu'il y ait, au cours de la prochaine décennie (d'ici cinq voire dix ans), des places d'apprentissage en quantité suffisante².

¹ <https://www.zh.ch/de/bildung/berufslehre/lehrstellenfoerderung.html>

² <https://www.derbund.ch/kanton-bern-1400-offene-lehrstellen-detailhandel-stark-betroffen-392964802478> (en allemand) ; graphique provenant de cette source

La demande de places d'apprentissage est appelée à croître de façon significative.
Les années à partir de 2010 ont été marquées par une natalité nettement plus élevée que lors des années précédentes. Les enfants nés pendant cette décennie-là ont aujourd'hui 15 ans ; ils terminent leur scolarité et sont à la recherche d'une place d'apprentissage.



Grafik: sab; Quelle: BFS

Motivation de l'urgence : pour l'instant, le nombre de places d'apprentissage est suffisant. Mais, la prochaine décennie va voir le nombre de jeunes à la recherche d'une place d'apprentissage augmenter de manière constante et tout à fait considérable, raison pour laquelle il est nécessaire de préparer le terrain sans tarder.

Réponse du Conseil-exécutif

La présente motion porte sur un domaine ressortissant exclusivement au Conseil-exécutif (motion ayant valeur de directive) puisque sa réalisation relève des compétences du Conseil-exécutif à exécuter les actes législatifs, à statuer sur les recours et à remplir les tâches qui lui incombent (art. 90, al. 1, lit. d et h ConstC, art. 2, al. 2, lit. a LFOP et art. 11, al. 1, lit. f OFOP)³. Le Conseil-exécutif dispose ainsi d'une latitude relativement grande en ce qui concerne le degré de réalisation des objectifs fixés, les moyens à mettre en œuvre et les modalités pratiques.

Les motionnaires souhaitent charger le Conseil-exécutif de lancer un programme de promotion des places d'apprentissage en prenant exemple sur le projet de promotion des places d'apprentissage du canton de Zurich. Le Conseil-exécutif comprend la demande des motionnaires et leur préoccupation concernant la situation en matière de places d'apprentissage.

Le canton de Zurich prévoit que le nombre de jeunes au degré secondaire II va augmenter de 14 % entre 2023 et 2033, en se basant sur le nombre prévu de jeunes terminant leur scolarité obligatoire. Cette hausse peut potentiellement aggraver la pénurie de places d'apprentissage dans certains secteurs ou étendre cette pénurie à des secteurs qui ne sont pas encore touchés. Le canton de Zurich répond à cette évolution par un programme de promotion des places d'apprentissage soutenu financièrement. Les principaux éléments du programme de promotion des places d'apprentissage de Zurich sont les campagnes sur l'attractivité de la formation professionnelle, le renforcement de la promotion régionale des places d'apprentissage, le soutien aux entreprises formatrices par le biais de conseils et d'un accompagnement, ainsi que les fonds destinés à subventionner les projets des organisations du monde du travail (OrTra), par exemple pour renforcer la collaboration avec les promoteurs de places d'apprentissage ou les mesures de marketing spécifiques aux divers secteurs économiques. Le programme de promotion des places d'apprentissage vise notamment à affermir la formation professionnelle initiale et à permettre au plus grand nombre de jeunes possible d'accéder à un apprentissage.

³Constitution du canton de Berne du 6 juin 1993 (ConstC ; RSB 101.1)

Loi du 14 juin 2005 sur la formation professionnelle, la formation continue et l'orientation professionnelle (LFOP ; RSB 435.11)

Ordonnance du 9 novembre 2005 sur la formation professionnelle, la formation continue et l'orientation professionnelle (OFOP ; RSB 435.111)

Dans le cadre de ce programme, le canton de Zurich met à disposition deux millions de francs sur deux ans (2025 et 2026). Sur cette somme, un million de francs est utilisé pour soutenir, de manière ciblée, des projets individuels visant à créer des places d'apprentissage supplémentaires. Ainsi, les projets qui font l'objet d'une demande sont soutenus par une subvention de projet unique d'un montant maximal de 50 000 francs. En plus des coûts de projet, il est probable que des frais importants soient engagés pour le lancement et la gestion des projets.

Les scénarios de l'Office fédéral de la statistique (OFS) pour le système de formation varient d'un canton à l'autre sur les dix prochaines années, car ils dépendent de dynamiques démographiques parfois très différentes. La situation démographique dans le canton de Berne évolue plus modérément que dans le canton de Zurich.

La période couverte par le scénario de référence est déterminante pour comparer l'offre et la demande en matière de places d'apprentissage pour tous les cantons. Il convient toutefois de noter que de nombreux facteurs sont incertains en ce qui concerne l'évolution des secteurs économiques et des entreprises ainsi que la dynamique de la demande en matière de places d'apprentissage. Il est difficile de savoir si les pourcentages de passage au degré secondaire II resteront stables. De plus, il est bien connu que le nombre de places d'apprentissage vacantes n'est pas le seul facteur déterminant ; l'offre par région, d'une part, et l'adéquation entre les places disponibles et les choix professionnels des jeunes, d'autre part, sont également importantes. Enfin, les évolutions conjoncturelles influencent aussi l'offre en matière de places d'apprentissage et l'évolution de cette offre n'est pas la même dans tous les secteurs économiques ou toutes les professions.

Le canton de Berne dispose d'une offre de formation professionnelle très solide et fiable. En collaboration avec les organisations du monde du travail (OrTra), il s'engage à renforcer les structures et les réseaux régionaux, les OrTra jouant un rôle clé dans la conception des contenus et la mise à disposition des places de formation. Conjointement aux associations professionnelles, le canton de Berne observe la situation en matière de places d'apprentissage et peut réagir rapidement si nécessaire.

Alors que le canton de Zurich se caractérise par de grandes entreprises (dont le siège est souvent à l'étranger), le canton de Berne, avec sa structure diversifiée de PME, dispose d'une large base de petites et moyennes entreprises solidement ancrées dans leur région. Ces entreprises considèrent qu'il est de leur responsabilité sociale d'offrir des perspectives professionnelles aux jeunes. Pour elles, la formation ne constitue pas seulement un investissement dans la main-d'œuvre qualifiée, mais aussi une contribution à la communauté locale. Cet ancrage régional crée un avantage décisif en termes de flexibilité et de durabilité pour la promotion des places d'apprentissage. En effet, il ressort d'études menées par la Haute école fédérale en formation professionnelle (HEFP) que l'ancrage local est déterminant pour la durabilité dans la formation professionnelle. Les évaluations réalisées montrent que les réseaux régionaux existants et la coopération entre les écoles, l'Orientation professionnelle et les entreprises ont un impact plus important que les projets ponctuels isolés. Le canton de Berne investit beaucoup dans le renforcement et le soutien ciblé des réseaux régionaux qui ont fait leurs preuves, comme le réseau de formation professionnelle de l'Oberland⁴ ou celui de Bienne-Seeland⁵. C'est une condition essentielle pour pouvoir développer la promotion des places d'apprentissage de manière efficace et efficiente.

Le canton de Berne soutient et conseille de manière ciblée les entreprises qui se lancent dans la formation professionnelle, notamment en ce qui concerne la création de nouvelles places d'apprentissage, la mise en œuvre des dispositions légales, la gestion précoce des conflits et la

⁴ Ländliche Familienberatung im Berner Oberland - Netzwerk-Beo.ch

⁵ Renforcement de la formation professionnelle - seeland.biel/bienne

suppression des obstacles administratifs. De plus, il finance des mesures de marketing spécifiques à certains groupes cibles (p. ex. campagne TikTok) et subventionne d'autres mesures de marketing, telles que les salons de formation (p. ex. BAM.LIVE, tunBern.ch ou SwissSkills). Il s'engage notamment en faveur des SwissSkills, qu'il a soutenus à chaque fois à hauteur d'environ 1,5 million de francs. Les apprenties et apprentis en situation difficile trouvent également un soutien direct auprès du canton de Berne, afin de prévenir les résiliations de contrats d'apprentissage, par exemple grâce à l'offre de la « boîte à soucis »⁶, à laquelle ils peuvent adresser directement leurs demandes, ou grâce au Case management Formation professionnelle (CMFP)⁷ des centres d'orientation professionnelle du canton de Berne. Les jeunes qui rencontrent des difficultés à l'école professionnelle bénéficient en outre d'un accompagnement individuel en étroite collaboration avec les entreprises.

Selon le Conseil-exécutif, l'évolution attendue du nombre de jeunes quittant l'école obligatoire ne justifie pas une offensive intense de promotion de projets individuels à court terme. Le Conseil-exécutif estime que les mesures existantes pour garantir une offre suffisante de places d'apprentissage sont efficaces et satisfaisantes dans la perspective actuelle. Dans le même temps, il est conscient que cette tâche n'est jamais définitivement terminée. Il examine donc en permanence, en étroite collaboration avec les OrTra, d'autres approches visant à renforcer la formation professionnelle. Il est donc prêt à examiner si des mesures supplémentaires sont indiquées.

Pour les motifs évoqués ci-dessus, le Conseil-exécutif propose d'adopter la présente motion sous forme de postulat.

Destinataire

– Grand Conseil

⁶ Boîte à soucis

⁷ Case management Formation professionnelle